

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Room 100, 167 Lombard Ave.

Winnipeg Manitoba R3B 0T6

Bid Fax: (204) 983-0338

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western Region Room 100 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba

Crop Sprayer				
Solicitation No N° de l'invitation				
01633-161012/B		2017-01	-20	
Client Reference No N° de rés $01633\text{-}161012$	férence du client			
GETS Reference No N° de rée PW-\$WPG-019-10132	férence de SEAG			
File No N° de dossier WPG-6-39181 (019)	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME	
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM on - le 2017-03-06			Central Standard Time CST	
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination: Address Enquiries to: - Adress	. , , = ,	В	uyer ld - ld de l'acheteur	
Abeysinghe, Ruwani	1		og019	
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX No N° de FAX		
(204) 510-7848 ()		(204) 98	33-7796	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	•)D		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sign	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caracté	eres d'imprimerie)
Signature	Date



R3B 0T6

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX	2
1.1	Besoin	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 2.2 2.3 2.4	Instructions, clauses et conditions uniformisées	2 2
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	3
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1 4.2	Procédures d'évaluation	
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1 5.2	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ LE CONTRAT NE COMPORTE AUCUNE EXIGENCE RELATIVE À LA SÉCURITÉ REPRENEUR DOIT FOURNIR LES ARTICLES DÉCRITS À L'ANNEXE A CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DU CONTRAT RESPONSABLES PAIEMENT INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS CONTRAT DE DÉFENSE	77777
ANNEX	E A	10
	E C	
INST	RUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	15

ld de l'acheteur - Buyer ID WPG019 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier WPG-6-39181

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro 01633-161012/A datée du 2016-11-23 , dont la date de clôture était le 2017-01-03, à _14 :00(HNC) . Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B3000T (2006-06-16) Produits équivalents

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

File No. - N° du dossier WPG-6-39181

ld de l'acheteur - Buyer ID WPG019 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier) Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Id de l'acheteur - Buyer ID WPG019

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier WPG-6-39181

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Paiement électronique de factures - soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

Section III: **Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions recues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande a) de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- (a) Le soumissionnaire doit être en mesure d'exécuter la totalité des travaux décrits à l'annexe A, Exigence, et respecter les spécifications de rendement minimum et obligatoires exposées dans la Matrice de conformité.
- (b) Le soumissionnaire doit remplir la Matrice de conformité présentée à l'annexe A, Exigence. La satisfaction est définie comme étant une indication de la conformité à chacun des critères obligatoires définis à l'annexe A, Exigence.

Id de l'acheteur - Buyer ID WPG019 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N $^{\circ}$ du dossier WPG-6-39181

4.1.1.2 Critères techniques cotés

4.1.2 Évaluation financière

A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

- 4.2.1 Méthode de sélection Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix
- 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
 - c. Critères Cotés: L'échelle de cotation compte 5 points
- 2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences (a) ou (b) ou (c) seront déclarées non recevables.
- 3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 35 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 65 % (inscrire le pourcentage pour le prix) sera accordée au prix.
- 4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 35%
- 5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 65 %
- 6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
- 7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat

[Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Méthode de sélection-Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40%)

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 1 Soumissionnaire 2 Sou	
Note tech	nnique globale	115/135	89/135	92/135
Prix évalué de la soumission		55,000.00\$	50,000.00\$	45,000.00\$
Calculs	Note pour le mérite technique	115/135 x 60=51.11	89/135 x 60=39.56	92/135 x 60= 40.89
	Note pour le mérite technique	45/55 x 40= 32.73	45/50 x 40=36.00	45/45x 40=40.00
Note Combine		83.84	75.56	80.89
Évaluatio	n Globale	1 _{er}	3e	2e

File No. - N° du dossier WPG-6-39181

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ciif/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>

(http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu travail/droits personne/equite emploi/programme contrats fede raux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Id de l'acheteur - Buyer ID WPG019

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 01633-161012 WPG-6-39181

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

Exigences relatives à la sécurité 6.1

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.1.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante

6.4 Durée du contrat

Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le31 mars 2017

6.5 Responsables.

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Ruwani Abeysinghe Agent interne Travaux publics et Services gouvernmentaux Canada Secteur des approvisionnements et de la remuneration 167, av. Lombard, pièce 100 Winnipeg (Manitoba) R3B 0T6 Tél: 204 510-7848

Téléc.: 204 983-7796

Courriel: Ruwani.Abeysinghe@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 01633--161012/B \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 01633--161012

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $WPG019 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier WPG-6-39181

du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : à déterminer

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom <i>:</i>	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur : _	
Courriel :	

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe *B*, selon un montant total *de* \$ à déterminer. Les droits de douane font l'objet d'une exemption.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.6.3 Clauses du Guide des CCUA

Les droits de douane et les taxes d'accise du Canada ne s'appliquent pas à ces articles. La catégorie dont ils font partie est exemptée de ces taxes en vertu du numéro tarifaire 8424.81.00 du *Tarif des douanes*

6.7.5 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

Id de l'acheteur - Buyer ID WPG019 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier WPG-6-39181

6.8 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires
- c) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de paiement;
- f) Annexe C, Instruments De Paiement Électronique
- g) la soumission de l'entrepreneur en date du

6.12 Contrat de défense

B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

C5201C (2008-05-12) Frais de transport payés d'avance

G1005C (2016-01-28) Insurance- No Specific Requirement

 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-6-39181

ld de l'acheteur - Buyer ID WPG019 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A

EXIGENCE

Pour la fourniture et la livraison d'un (1) pulvérisateur agricole autopropulsé à grand dégagement au site d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de Carberry, au Manitoba.

Voir la Matrice de conformité pour consulter la liste des spécifications de rendement à respecter pour qu'une soumission soit jugée recevable.

LIVRAISON

Tous les produits doivent être livrés au plus tard le 31 mars 2017.

MATRICE DE CONFORMITÉ - SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Une liste complète des spécifications fonctionnelles minimales et obligatoires est fournie ci-dessous dans le Tableau de conformité. Les soumissionnaires doivent clairement montrer que toutes les spécifications obligatoires sont respectées.

- Les soumissionnaires doivent montrer la conformité à chacune des spécifications fonctionnelles du Tableau de conformité, en indiquant si le produit « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critère en question.
- 2. Les soumissionnaires sont tenus d'indiquer dans quelle mesure ils respectent chaque spécification fonctionnelle en consignant cette information dans la colonne Spécification fonctionnelle offerte du Tableau de conformité.
- 3. Les documents techniques justificatifs, notamment les fiches signalétiques, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, doivent accompagner la soumission à la clôture des soumissions, et chacune des spécifications fonctionnelles figurant dans le Tableau de conformité doit faire référence à la section des documents où la conformité est établie. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents techniques justificatifs fournissent les détails nécessaires pour prouver que le ou les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications fonctionnelles. Si un document technique justificatif n'est pas disponible, le soumissionnaire doit rédiger un texte narratif expliquant en quoi sa soumission satisfait aux exigences techniques.
- 4. Si les documents justificatifs susmentionnés n'ont pas été fournis à la date de clôture de l'invitation à soumissionner, l'autorité contractante avisera le soumissionnaire qu'il doit les fournir dans les deux (2) jours ouvrables qui suivent l'avis. À défaut de donner suite à la demande de l'autorité contractante dans les délais prévus, la soumission sera jugée non recevable et sera rejetée d'emblée.
- 5. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture des soumissions, comme le précise la demande de propositions (DDP).
- 6. Si le ou les produits proposés ne sont pas conformes à l'une ou l'autre des spécifications de rendement obligatoires, la soumission sera déclarée non recevable et éliminée d'emblée.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 01633-161012/B \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 01633-161012

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $WPG019 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier WPG-6-39181

MATRICE DE CONFORMITÉ - SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Exigence	Fabricant proposé	No du modèle offert
Pulvérisateur agricole		
autopropulsé à grand		
dégagement		

Article	Spécification de rendement	Statut (O)	Spécification de	Spécification de rendement offerte : le	Renvoi : Le
	rendement	Obligatoire (S) Souhaitable*	rendement respectée? Oui/Non	soumissionnaire devrait indiquer comment il respecte la spécification de rendement dans cette colonne.	soumissionnaire inscrit ici l'endroit où la spécification technique figure dans ses documents justificatifs.
1	Le pulvérisateur autopropulsé doit posséder un facteur d'usure acceptable pour le châssis, les flèches et la cabine. L'équipement sera inspecté et approuvé par un compagnon mécanicien d'AAC.	0			
2	Le pulvérisateur autopropulsé doit avoir un minimum de 1500 ou un maximum de 3 500 heures de fonctionnement du moteur.	0		Précisez le nombre d'HEURES :	
3	Le pulvérisateur doit être livré avec tous les accessoires, assemblé et installé, avoir subi un entretien complet et prêt à utiliser. La liste de vérification de service doit être incluse.	0			
4	Moteur diesel refroidi par liquide.	0			
5	Moteur turbo diesel (minimum 120 HP).	0			
6	Boîte de vitesses hydrostatique.	0			
7	Réservoir de vidange/rinçage d'au moins 200 litres (50 gallons américains).	0			
8	Réservoir de pulvérisation d'une capacité de 1900 à 3000 litres (500-800 gallons américains)	0			
9	Flèche de pulvérisation d'un	0			

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 01633-161012/B \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 01633-161012

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $WPG019 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier WPG-6-39181

	minimum de 60 pieds et d'un maximum de 100 pieds.			
10	Flèche en trois parties avec dispositifs de bris, pliage hydraulique et régulation automatique de la hauteur.	0		
11	Équipé d'un jeu complet de buses de pulvérisation TP11002AIVS installées.	0		
12	Interrupteur de la flèche à au moins 5 voies, avec des corps de buses à 3 voies.	0		
13	Conduites de produits chimiques vers les flèches doivent avoir un diamètre intérieur d'au moins ¾ de pouces.	0		
14	Direction inclinable et assistée.	0		
15	Cabine de sécurité approuvée	0		
16	Radio AM et FM, air conditionné, chaufferette et rétroviseurs, au minimum.	0		
17	Équipé de phares de travail pour l'épandage de nuit, conforme aux règlements du transport routier et affiche pour véhicule lent.	0		
18	Équipé de moniteurs de travail et de commandes à l'intérieur de la cabine pour tous les éléments du système de pulvérisation, la pression, le débit et le contrôle des buses.	0		
19	Essieux ajustables pour accommoder l'épandage dans les cultures en rangs.	0		
20	Pneus avant et arrière doivent être ajustés aux diamètres des cultures en rangs et il doit rester au moins 75 % de la profondeur.	0		
21	Guidage RTK Greenstar ou Trimble avec direction automatique compatible avec les systèmes existants utilisés.	0		

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 01633--161012/B \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 01633--161012

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $WPG019 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier WPG-6-39181

22	Un ensemble complet de manuels sur l'entretien et les pièces en anglais et en français	0		
23	Dossier sur l'entretien et les réparations.	S		
24	Garantie offerte	S		
25	Doit être livré d'ici le 31 mars 2017 à AAC Carberry (Manitoba).	0		
26	Le modèle ne peut pas être antérieur à l'an 2000.			
27	Garde au sol d'au moins 54 pouces			

MATRICE DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES PARTIE 2: CRITÈRES COTÉS

Article	Ccritères Cotes	Maximum 5 points	Statut (O) Obligatoire (S) Souhaitable	Specification de rendement respectée? Oui/Non	Spécification de rendement offerte : le soumissionnaire devrait indiquer comment il respecte la spécification de rendement dans cette colonne.	Renvoi : Le soumissionnaire inscrit ici l'endroit où la spécification technique figure dans ses documents justificatifs.
27	Garantie offerte	12 mois : 5 points 6 mois : 3 points 0 mois : 0 points	S		Précisez le Garantie:	

ld de l'acheteur - Buyer ID $WPG019 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier WPG-6-39181

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Le prix de lot ferme, destination FAB, frais de livraison et de déchargement inclus, conformément aux exigences de l'annexe A. Il n'y a pas de frais de douane, et les taxes applicables sont en sus. La TPS ou la TVH doit figurer séparément sur toutes les factures.

Livraison, FAB destination : CDCCM-AAC

C.P. 309

Intersection des autoroutes 1 et 5, direction nord sur l'autoroute 5

Carberry (Manitoba) R0K 0H0

Article	Description	Quantité	Prix de LOT ferme (\$ CAN)
1	Fourniture d'un (1) pulvérisateur agricole conforme aux exigences de l'annexe « A ».	1	\$
2	Livraison, incluant tous les frais de transport et de déchargement, destination FAB.	1	\$
	TOTAL PARTIEL		\$
	TPS ou TVH, le cas échéant		\$
	TOTAL		\$

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 01633-161012/B \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 01633-161012

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-6-39181

ld de l'acheteur - Buyer ID $WPG019 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE C

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accep	te d'être payé au moyer	n de l'un des instru	ments de paiement	t électronique
suivants :			·	•

() Carte d'achat VISA ;
() Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;
() Virement télégraphique (international seulement) ;
) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)